

Agenda 2023



Congrès de la Fédération Nationale des Communes Forestières de France (FNCOFOR)	4 et 5 juil.
Bureau de l'AMV 88 (matin)	14 sept.
Conseil d'Administration de l'AMV 88 (après-midi)	14 sept.
Réunion entre le Bureau de l'AMV 88 et la Préfète des Vosges (après-midi)	11 oct.
Assemblée générale de l'AMV 88 (après-midi)	27 oct.
105 ^e Congrès de l'AMF	21 au 23 nov.

Retour sur la visite de l'unité de méthanisation de Chaumousey



Une trentaine d'élus ont participé le 5 avril dernier à cette visite organisée par l'AMV 88, en partenariat avec GRDF, pour découvrir la production de « gaz vert » par méthanisation.

Les participants ont été accueillis par le maire de la commune, Olivier Baraban.

Cette matinée pédagogique a permis de :

- mieux appréhender les énergies renouvelables et comprendre le processus de méthanisation ;
- valoriser les ressources des territoires en soutenant la filière agricole et en créant des emplois ;
- découvrir la façon de produire du gaz vert local pour réduire sa dépendance énergétique.



Davantage de photos sont disponibles sur la page Facebook de l'AMV 88 (publication du 5 avril) : www.facebook.com/amv88mairesdesvosges

Sécurisez votre passage à niveau



Dans le cadre des travaux de la Commission départementale des passages à niveau au sein de laquelle l'AMV 88 est représentée par David

PERRIN, maire d'Arches, des documents d'information sont disponibles sur le site de l'AMV 88 pour vos actions de sécurisation de passages à niveau : www.maires88.asso.fr/passages-a-niveau

En complément, vous pouvez retrouver des informations sur les passages à niveau sur le site de la SNCF Réseau : www.sncf-reseau.com/fr/securite-ferroviaire/la-prevention/les-risques-aux-passages-a-niveau

Bénéficiez de formations pluridisciplinaires avec les actions organisées par l'AMV 88



Que vous soyez maire, président d'intercommunalité, adjoint, vice-président, conseiller municipal ou conseiller communautaire, vous pouvez suivre ces formations animées par des intervenants reconnus pour leur maîtrise du sujet et leur connaissance du rôle des élus et de leur quotidien.

Les prochaines sessions porteront sur les thèmes suivants :

- Vendredi 29 septembre : **Préparer un discours ou une intervention orale**
- Vendredi 20 octobre : **La gestion du cimetière**

Un retour sur la Route Vosgienne de l'Energie avec EDF (visite du centre de stockage de Velaines dans la Meuse) sera édité dans le prochain numéro de Bim'INFO.

Pensez à vous inscrire le plus tôt possible car certaines formations sont limitées en nombre de participants.

Programmes détaillés et bulletins d'inscription : www.maires88.asso.fr/formation-et-information-des-elus

Contact : Marie-Paule MASSON

Tél : 03 29 29 88 23 | Courriel : mpmasson@vosges.fr

Depuis le 25 octobre dernier, les élus qui souhaitent s'inscrire à une formation financée par le DIFE ont pour



L'Identité Numérique

obligation de créer un compte sur le site internet de La Poste : <https://lidentitenumérique.laposte.fr>

Un dispositif complet d'accompagnement a été mis en place par la Caisse des dépôts et des consignations et par La Poste :

- Des informations pratiques et des tutoriels sont disponibles sur le site internet indiqué ci-dessus. Si, en dépit de ces outils, vous ne parvenez pas à générer votre identité numérique, vous pouvez vous rendre dans des bureaux de poste.
- Une autre solution consiste à prendre rendez-vous avec un facteur qui se déplace à domicile pour vous accompagner dans l'installation de votre identité numérique.
- Les réseaux des France Services et des conseillers numériques France Services ont également été mobilisés.
- Enfin, une assistance téléphonique dédiée aux élus locaux a été mise en place : un numéro spécifique (09 70 81 00 50) vous permet de contacter un interlocuteur pour répondre à vos questions liées au nouveau parcours de connexion.



La médiation : un processus d'apaisement social

Le 12 mai dernier, les Centres de Gestion de Meurthe-et-Moselle et des Vosges se sont réunis au Tribunal administratif de Nancy pour signer une convention de médiation sans précédent en France. Cette initiative marque la première démarche entre les Centres de Gestion et les deux premiers échelons de la justice administrative en France.



La médiation est un nouveau mode de résolution des conflits au sein de la fonction publique territoriale, basée sur le dialogue constructif et la recherche de solutions mutuellement bénéfiques.

En 2018, 42 centres de gestion ont entamé une période d'expérimentation de 4 ans. Dans 75 % des cas, la médiation a donné lieu à un accord.

L'AMV 88 fait partie des acteurs impliqués dans le déploiement de la médiation au sein des collectivités. A ce titre, le président Dominique PEDUZZI était présent et a tenu à souligner les défis majeurs que représente cette convention pour les agents de la fonction publique afin de « trouver une voie d'apaisement ».